

L'engagement du Mécanisme mondial dans l'Aide pour le commerce

1. Qui sommes-nous : le Mécanisme mondial en un mot

Le Mécanisme mondial (MM) se spécialise dans les services de conseils aux pays partie à la Convention des Nations unies pour la lutte contre la Désertification (CNUCLD) en matière d'accroissement des finances pour une gestion durable des terres (GDT). Il promeut le positionnement de la CNUCLD dans le contexte plus large d'une programmation du développement qui inclut des processus politiques et des zones thématiques influençant la GDT et le développement rural.

Le principal service du MM aux pays partenaires consiste à les appuyer dans l'élaboration de Stratégies financières intégrées (SFI) pour la GDT. La SFI représente un processus d'identification et de mobilisation d'un mélange de ressources financières pour financer des projets, des programmes et des actions prioritaires contribuant à la GDT et à la mise en œuvre de la CNUCLD dans un pays donné. Son objectif ultime vise à assurer un financement adéquat, prévisible et durable. Elle aide en particulier les pays à localiser et regrouper trois sources potentielles de financement : intérieure, extérieure et novatrice. Parmi ces ressources novatrices, le MM a choisi le commerce comme secteur crucial possédant un potentiel de financement significatif pour la CNUCLD.

2. Pourquoi travaillons-nous au niveau du commerce, de l'agriculture et de la GDT : les liens conceptuels

Dans les pays en développement, l'agriculture représente la première source d'alimentation et de revenu pour la majorité de la population. Les moyens de subsistance des collectivités des zones rurales dépendent fortement des ressources naturelles, telles que la terre et l'eau. Comme dans tous les processus de production, les ressources naturelles sont les principaux intrants de la production agricole. Si la dégradation des ressources naturelles est principalement perçue comme une simple question d'environnement, dans le secteur agricole, elle se pose en préoccupation économique majeure. On estime en général que les terres sont dégradées lorsque leur productivité diminue¹.

La qualité de la terre et d'autres ressources naturelles à la portée des communautés rurales détermine la quantité et la qualité de la production agricole et donc la capacité de ces communautés à générer un revenu. Par conséquent, leurs moyens de subsistance et les options de développement économique dépendent de leur habilité à exploiter des ressources naturelles durables. Le recours à des pratiques de gestion durable des terres (GDT) peut y contribuer amplement.

*La GDT peut être définie comme l'exploitation des ressources foncières, telles que les sols, l'eau, les animaux et les plantes pour la production de biens – pour répondre aux besoins humains en mutation – tout en assurant le potentiel productif à long terme de ces ressources, et le maintien de leurs fonctions environnementales.*² La GDT tente donc d'harmoniser les objectifs souvent antagonistes d'un développement économique et social accentué, tout en maintenant et renforçant les fonctions de soutien écologique vital des ressources de la terre.

Le commerce fait office de vecteur permettant aux producteurs de tirer profit de leur production en liant la surproduction au marché. Sa rentabilité dépend étroitement du maintien du potentiel productif à long terme des intrants de production, c'est-à-dire les ressources naturelles. Il dépend donc du maintien des fonctions environnementales des ressources naturelles. La GDT offre plusieurs options d'exploitation des ressources foncières et de génération de revenus aux utilisateurs des terres, sans détruire la qualité de la terre dont dépendent leurs moyens de subsistance.

1 Patricia S. Muir, Human Impact on Ecosystems Module, Oregon State University

2 WB, GTZ, CDE, 1999, Sustainable Land Management Guidelines for Impact Monitoring

Cette forme de gestion constitue le fondement de la production durable dans l'agriculture et représente un facteur stratégique du développement durable et de la réduction de la pauvreté. Elle allie les politiques, les technologies et les activités visant à intégrer des principes socio-économiques à des préoccupations d'ordre environnemental. De plus, elle ajoute de la valeur aux processus productifs parce qu'elle rend l'offre plus fiable, réduit les déchets, optimise l'exploitation des ressources et améliore la qualité du produit, en limitant par exemple l'emploi de fertilisants et de pesticides pour compenser des services environnementaux déficients en provenance d'écosystèmes carencés. Les préoccupations environnementales promues par la GDT peuvent également faire office d'instruments de commercialisation puissants : le succès de la production biologique et le nombre croissant d'étiquetages bio et de modèles de certifications démontrent la valeur ajoutée produite par l'adoption de pratiques durables.

De surcroît, l'interdépendance entre les ressources foncières et le commerce rend le recours à des pratiques de GDT économiquement intéressant et durable, tant d'un point de vue environnemental que social. Les liens étroits entre les ressources naturelles et la capacité de production et d'offre des pays, spécialement dans le secteur agricole, devraient donner à la GDT une place bien plus prépondérante dans les actions, avec le commerce en guise d'outil de développement, comme dans l'initiative de l'Aide pour le Commerce.

En remplissant son mandat d'accroissement des ressources commerciales en faveur de la GDT, le Mécanisme mondial est engagé aux niveaux national, régional et mondial, par la promotion d'une harmonisation accrue et d'une coordination entre les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et du commerce, et un encouragement à la cohérence de leurs politiques respectives se manifestant par la planification et le financement des cadres.

3. Qu'est-ce que l'initiative de l'Aide pour le commerce?

L'Aide pour le commerce (Aid for Trade - AfT) est une initiative mondiale instaurée en 2005, qui vise à renforcer la capacité des pays en développement à mieux participer et bénéficier du régime d'échange mondial en transformant le commerce en moyen d'atteindre un développement durable et une réduction de la pauvreté. L'Aide pour le commerce s'intéresse essentiellement :

- au renforcement de la capacité de production des pays en développement ;
- à la lutte contre leurs contraintes axées sur l'offre ;
- au traitement de leurs besoins dans l'infrastructure liée au commerce.

L'Aide pour le commerce s'est vu octroyer une définition plutôt large et divisée en six catégories :

- (a) la politique et les réglementations commerciales ;
- (d) le renforcement de la capacité de production ;
- (b) le développement du commerce ;
- (e) l'ajustement lié au commerce ;
- (c) l'infrastructure liée au commerce ;
- (f) d'autres besoins liés au commerce.

Les questions commerciales ne sont pas exclusives à un secteur économique particulier, mais sont plutôt transversales. En effet, l'aptitude d'un pays en matière d'échanges commerciaux dépend de sa capacité à traiter avec cohérence et intégration une vaste gamme de questions (ex. la production, la transformation, le transport, le stockage, l'infrastructure, la politique commerciale, les accords commerciaux) qui lui permettent de lier l'offre à la demande.

Beaucoup de ces questions relèvent de la responsabilité réglementaire de ministères autres que d'ordre commercial (ex. l'agriculture, l'environnement, l'énergie, l'infrastructure, etc.). L'harmonisation des priorités sectorielles du commerce s'avèrent donc souvent difficiles en raison de la répartition des compétences entre les ministères. L'initiative de l'Aide pour le commerce tente de réunir toutes les questions ayant trait au commerce « sectoriel » sous une même stratégie commerciale nationale. Elle fournit un cadre permettant aux pays d'harmoniser leurs besoins liés au commerce par une harmonisation des priorités commerciales de tous les secteurs/ministères pertinents, afin d'assurer une cohérence aux interventions commerciales dans le contexte des plans de développement nationaux et des stratégies de réduction de la pauvreté.

Elle offre donc une opportunité unique d'intégration des questions de GDT à l'ordre du jour du développement du commerce et de création de partenariats avec des institutions commerciales pour s'engager dans la GDT afin d'augmenter la rentabilité et la durabilité des activités commerciales.

Le financement de l'Aide pour le Commerce

Du point de vue financier, l'Aide pour le commerce s'adresse à toutes les finances d'aide au développement officielles (APD) pour le développement du commerce, indépendamment des secteurs économiques qui la canalisent. Elle comprend :

- le financement de bailleurs bilatéraux et multilatéraux : la majorité des financements pour la mise en œuvre de l'Aide pour le commerce provient de bailleurs bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de leur réponse générale à des stratégies de réduction de la pauvreté nationale, et provient de canaux APD traditionnels ;
- l'approche sectorielle : la nature transversale du commerce et le besoin inhérent d'impliquer un large panel de parties prenantes dans la mise en œuvre des activités de développement commercial rend l'approche sectorielle particulièrement appropriée ;

- le budget national : les pays en développement allouent également des fonds à l'Aide pour le commerce en affectant des ressources financières à des activités liées au commerce ;
- les instruments de financement nouvellement créés : en particulier des fonds d'affectation spéciale qui peuvent soutenir des priorités spécifiques de l'Aide pour le commerce et/ou des zones géographiques particulières.

Ces différents canaux de financement ne s'excluent pas mais sont plutôt complémentaires. On peut y accéder individuellement, en toute indépendance à différentes époques et sans ordre préétabli. L'allocation de ressources de l'Aide pour le commerce à un pays donné dépend enfin du fait que ce pays a placé le commerce au sein de ses priorités de développement dans la Stratégie de réduction de la pauvreté ou dans un plan de développement national.

Dans le cadre de la Stratégie financière intégrée (SFI) destinée à la GDT et promue par le MM, les ressources de l'Aide pour le commerce représentent l'une des sources novatrices de financement à disposition des pays partenaires pour la mise en œuvre de la CNULCD. Compte tenu de la nature transversale du commerce et du besoin par conséquent d'engager un vaste panel de parties prenantes différentes dans la mise en œuvre des activités de développement du commerce, la SFI offre le moyen naturel d'engager les acteurs commerciaux, d'intégrer la GDT dans les processus commerciaux et de mobiliser les financements de l'Aide pour le commerce.

La mise en œuvre de l'Aide pour le commerce dans les pays les moins avancés : le cadre intégré renforcé

La mise en œuvre de l'Aide pour le commerce dans les Pays les moins avancés (PMA) s'inscrit dans le contexte global du Cadre intégré renforcé (CIR), en l'occurrence le cadre universellement partagé pour coordonner la fourniture d'une aide technique en matière d'Aide pour le commerce et canaliser les fonds de l'AfT aux PMA.

Le CIR a pour **objectifs** :

- l'intégration du commerce dans les plans de développement nationaux (PAN) comme les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ;
- l'aide à la fourniture coordonnée d'une assistance technique liée au commerce (ATLC) en réponse aux besoins repérés par les PMA ;
- le soutien du développement de la capacité des PMA concernant le commerce.

Une structure de gouvernance efficace a été créée par la mise en œuvre du CIR aux niveaux mondial et national. Au niveau national, la mise en œuvre du CIR se base sur les résultats des outils de diagnostic et de programmation :

- l'**étude diagnostique d'intégration du commerce (DTIS)** est un outil de diagnostic servant à évaluer l'état du secteur commercial et les contraintes intérieures et extérieures dans un pays donné.³
- la Matrice du plan d'action représente l'outil de programmation pour la mise en œuvre des activités spécifiées dans la DTIS. Elle identifie les priorités commerciales du pays en vue de la mise en œuvre⁴ et vise à faciliter les discussions avec le gouvernement, les bailleurs et le secteur privé après avoir complété la DTIS.

Le financement de la mise en œuvre des activités de la Matrice du plan d'action provient de la combinaison des sources financières de l'Aide pour le commerce décrites au chapitre précédent.

Compte tenu de cette approche structurée de mise en œuvre de l'Aide pour le commerce dans les PMA, le MM a élaboré une approche ciblée pour aider les partenaires des PMA à mobiliser des crédits commerciaux en faveur de la GDT.

4. Comment y parvenons-nous : le MM soutient les PMA dans la mobilisation des ressources de l'Aide pour le commerce en faveur de la GDT

Dans le cadre de la SFI, le MM soutient les pays partenaires, en particulier les PMA dans la mobilisation des finances de l'Aide pour le commerce en faveur de la GDT. Ce faisant, le MM vise à contribuer au renforcement de la coordination transsectorielle entre les secteurs du commerce et de l'agriculture, dans une optique de promotion des investissements de l'Aide pour le commerce vers l'agriculture en général, et la GDT en particulier.

Les objectifs spécifiques incluent :

- la promotion de l'intégration des politiques d'échanges avec des priorités de développement durables dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'environnement ;
- l'amélioration de la coordination, la complémentarité et l'harmonisation des interventions commerciales pour l'agriculture et la GDT en favorisant les synergies entre les processus sectoriels au niveau du pays ;
- l'accroissement de la communauté de vues concernant les liens commerce-pauvreté dans le contexte du développement rural, de la sécurité alimentaire et de l'environnement.

3 Integrated Framework Programme Implementation Unit, Guidelines for the Implementation of the Enhanced Integrated Framework in Least Developed Countries, Genève, 11 juin 2008

4 Integrated Framework Programme Management Unit, Guidelines for the Implementation of the Enhanced Integrated Framework in Least Developed Countries, Genève, 11 juin 2008

C'est pourquoi, le MM aide les pays à identifier les projets commerciaux, les programmes et les actions prioritaires pertinentes pour la GDT, l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, et à mobiliser les ressources de l'Aide pour le commerce en vue de leur mise en œuvre. De telles interventions sont repérées suite à des consultations transsectorielles et sont coordonnées grâce à des structures nationales pertinentes au commerce, telles que le CIR. Le potentiel financier pour ces interventions est déterminé par des évaluations financières d'allocations bilatérales et multilatérales de l'Aide pour le commerce dans le pays spécifique.

La capacité du MM à faciliter l'identification transsectorielle des interventions commerciales destinées à la GDT, d'une agriculture durable et de la sécurité alimentaire, encourage les plateformes nationales de mise en œuvre de la CNULCD (les fameux Cadres d'investissements intégrés) - réunissant différents secteurs, tels que l'agriculture, les forêts, l'eau, l'environnement, l'énergie et les terres⁵ – et la collaboration étroite avec l'Unité de mise en œuvre nationale (NIU) du CIR au ministère du commerce. L'engagement de la NIU du CIR assure la cohérence, l'harmonisation et la complémentarité des interventions commerciales avec les Etudes diagnostiques d'intégration du commerce (DTIS) et les programmations-cadres commerciales pertinentes. L'égide du CIR est également utile pour aligner le soutien des bailleurs en mettant en commun les ressources de l'Aide pour le commerce des différents secteurs impliqués dans la mise en œuvre de la CNULCD.

Les services spécifiques offerts par le MM aux pays partenaires incluent :

- un soutien au dialogue politique et une sensibilisation aux synergies intersectorielles entre le commerce et la GDT ;
- un appui au renforcement de partenariats avec les institutions commerciales et l'intégration de la GDT dans les processus commerciaux nationaux ;
- la fourniture du renfort technique et financier pour les études de fond et les évaluations des flux de l'Aide pour le commerce vers les secteurs pertinents de la GDT, spécialement l'agriculture ;
- le soutien à l'identification du commerce national et des priorités de la GDT et des sources financières inhérentes, en facilitant et finançant les consultations intersectorielles ;
- l'aide dans la formulation, la conception et le financement du commerce intersectoriel et des projets de GDT en assurant un appui technique, ainsi qu'un financement catalytique à la conception de projet et à la mobilisation de ressource pour leur mise en œuvre ;
- la création de réseaux et de partenariats avec des bailleurs et des partenaires du développement pour fournir la compétence technique et un soutien financier à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la réplique et l'amélioration des initiatives intersectorielles traitant simultanément du commerce et de la GDT.

Le soutien du MM aux pays se manifeste souvent sous forme d'aide des Conseillers financiers nationaux du commerce, à même de faciliter le processus de mobilisation des ressources et de fournir l'assistance technique relative, lorsqu'elle s'avère nécessaire.

Programme d'échange de connaissances sur le financement du commerce pour la GDT

Afin d'améliorer sa capacité d'information et l'efficacité de ses activités, le MM a conçu un Programme d'échange de connaissances sur les finances de l'Aide pour le commerce en faveur de la GDT qui vise à renforcer la capacité des gouvernements des PMA à : i) saisir les liens transsectoriels entre le commerce, l'agriculture, l'environnement et la sécurité alimentaire, ii) augmenter la coordination interministérielle et l'harmonisation des structures sectorielles nationales, et iii) construire les synergies techniques et financières entre les secteurs en matière de développement, mise en œuvre et financement des projets commerciaux, des programmes et des actions prioritaires pour la GDT, l'agriculture durable et la sécurité alimentaire.

Contacts

Veillez soumettre toutes vos questions et demandes d'informations complémentaires ou d'aide à l'équipe du Programme du MM concernant le commerce et l'accès au marché (CAM) :

Mme Eleonora Canigiani
Responsable des Stratégies liées au commerce et à l'accès aux marchés
Tél. : +39 06 5459 2734
Courriel : e.canigiani@global-mechanism.org

Mme Susan Bingi
Chargée de mission sur le commerce et la GDT
Tél. : +256 414 314283
Courriel : s.bingi@global-mechanism.org

M Salif Touré
Chargé de mission sur le commerce et la GDT
Tél. : +223 2022 3465
Courriel : s.toure@global-mechanism.org



CONVENTION DES NATIONS UNIES POUR
LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIIFICATION

**Mécanisme Mondial de la
CNULCD au Fonds International
pour le Développement Agricole
(FIDA)**

Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie
Tél. +39 06 5459 2155
Fax +39 06 5459 2135
www.global-mechanism.org

⁵ Les parties prenantes impliquées dans le développement et la mise en œuvre des Cadres d'investissements intégrés pour la mise en œuvre de la CNULCD varient d'un pays à l'autre et dépendent de la mise en place institutionnelle de chaque pays. Les ministères de l'agriculture et l'environnement sont en général des points focaux de la CNULCD et des coordinateurs pour les cadres.